



HAL
open science

Les organisations internationales d'Asie, d'Afrique et d'Amérique Latine

Jacques Fontanel

► **To cite this version:**

Jacques Fontanel. Les organisations internationales d'Asie, d'Afrique et d'Amérique Latine. Analyses des Politiques Economiques, Université Pierre Mendès France, Grenoble, 1998. hal-03352171

HAL Id: hal-03352171

<https://hal.univ-grenoble-alpes.fr/hal-03352171>

Submitted on 23 Sep 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les organisations internationales
d'Asie, d'Afrique et d'Amérique Latine

Jacques Fontanel

in

Analyses des Politiques économiques
Université Pierre Mendès France Grenoble
1998

Si les efforts en vue de développer la coopération internationale dans le domaine du commerce sont importants, ils portent principalement sur la constitution de marchés communs et d'unions douanières en vue d'une intégration économique à plus ou moins long terme. Cependant, si la volonté de construire des blocs économiques homogènes a toujours été présente, les organisations internationales créées à cet effet en Asie, en Afrique et en Amérique du Sud n'ont pas obtenu les résultats à la hauteur de leurs ambitions.

While efforts to develop international cooperation in the area of trade are important, they are mainly focused on the creation of common markets and customs unions with a view to economic integration in the more or less long term. However, if the will to build homogeneous economic blocs has always been present, the international organizations created for this purpose in Asia, Africa and South America have not obtained the results that their ambitions demanded.

Unions douanières, Union économique, Union monétaire, Asie, ZAfrique, Amérique Latine

Customs unions, economic union, monetary union, Asia, Africa, Latin America

La mondialisation est un processus de redéfinition des relations entre le centre et la périphérie, et des zones entières sont exclues de ce mouvement. Le modèle de feu le GATT et maintenant de l'OMC se situe dans le cadre de la concurrence parfaite (paradigme Walras-Pareto-Debreu), qui conduit aux conditions optimales paretiennes de la production. Or, il existe autant de situations optimales que de répartitions initiales des richesses. L'optimum parétien est instable. En outre, la théorie du second rang de Lancaster et Lipsey montre que lorsque les conditions de la concurrence ne sont pas toutes réunies, rien ne prouve que d'en remplir quelques unes nous rapproche de cet optimum. Si globalement les modèles économétriques montrent que la réduction du protectionnisme augmente les taux de croissance (sauf pour l'Afrique), ils ne nous disent rien sur son coût environnemental, sur les seuils à dépasser ou non, s'ils aboutissent à un monde statique sans avenir, celui de la retranscription du passé et donc de son maintien.

La triadisation est souvent synonyme de mondialisation dans les analyses libérales. Plus des quatre-cinquièmes du commerce mondial sont réalisés par les pays de la Triade. Autant dire que, du fait des inégalités économiques et du développement encore insuffisant des pays du Sud notamment, la mondialisation des normes et des actions économiques s'adresse en priorité à la Triade. Les stratégies tournées vers l'exportation ont été plus efficaces que l'import-substitution, même si le Japon fournit un contre-exemple. La globalisation n'est pas synonyme de croissance générale et solidaire d'une économie mondiale pacifiée. Il y a même des spécialisations internationales : chimie et équipements professionnels en Allemagne, aéronautique, logiciels, services financiers aux USA, automobile et électronique grand public pour le Japon. Il n'y a pas homogénéisation, mais plutôt un processus de spécialisation. Les négociations Union Européenne-Etats-Unis et Etats-Unis-Japon sur les contingentements ou les ouvertures de marché sont bien connues. Ces accords ne peuvent pourtant pas remplacer les nouvelles institutions internationales.

L'absence d'un étalon de valeur international stable pour accroître l'internationalisation économique se fait lourdement ressentir. Mais les Etats-Unis ont toujours préféré l'américanisation à la mondialisation.

On assiste à la régionalisation, alors même que l'on met en place des citadelles économiques contradictoires avec l'idée du marché mondial (UE, NAFTA, ASEAN, MERCOSUR, CARICOM, UMA etc.). Les

chevauchements favorisent les regroupements de plus vaste ampleur. La question est de savoir si la régionalisation ne serait en fait qu'une étape « pédagogique » vers le marché généralisé. Cette hypothèse est contestable. Jacob Viner³⁹ analyse l'intérêt, en terme de bien-être, des Unions douanières par rapport la situation d'un libre-échange universel. Il met ainsi en évidence cinq cas, dans une analyse à deux pays et à un seul produit A.

- Si les deux pays ne produisent pas le bien A, leur Union n'a pas d'effet ni sur la production, ni sur l'échange du bien considéré, sauf peut-être si l'application des économies d'échelle à la commercialisation peut être envisagée.
- Si les deux pays sont les meilleurs producteurs du monde, leur Union sera avantageuse dans toutes les situations de réduction des droits de douane. Il n'existe alors aucun effet de "détournement de commerce" supplémentaire, mais plutôt un effet de "création de commerce" en faveur du pays le plus efficace des deux membres de l'Union bilatérale.
- Si les deux pays produisent le bien et si l'Union supprime un droit prohibitif, cette dernière produit un effet "création de commerce" intéressant qui accroît les échanges bilatéraux. Cependant, cet avantage est moins important que celui qui pourrait résulter d'un libre-échange généralisé dans le cadre d'une concurrence pure et parfaite.
- Si les deux pays produisent le bien, mais dans des conditions économiques inférieures à celles du reste du monde, l'Union est désavantageuse car elle provoque, même avec la suppression d'un droit de douane important, un effet de "détournement de commerce". Dans ce cas, la spécialisation se fait en l'absence des critères d'efficacité, ce qui engendre une perte pour la collectivité.
- Si un seul pays de l'Union produit le bien, mais de manière inefficace par rapport au reste du monde, l'application forte d'un "effet de détournement de l'échange" peut s'avérer dommageable pour les deux économies, au cas où une protection contre les concurrents du reste du monde est prévue.

Cette analyse démontre que l'Union régionale n'est pas toujours, en tous temps et en tous lieux, efficace. Pour Viner, son intérêt est d'autant plus élevé qu'elle supprime des droits de douane prohibitifs, que le nombre de partenaires est important et que les économies des pays partenaires sont suffisamment semblables pour permettre la restructuration des économies consécutive au processus d'intégration. Cette étude aura été prolongée par J.E. Meade⁴⁰ qui refuse l'hypothèse vinérienne de l'absence d'effets de substitution entre les marchandises du

fait d'une transformation de la structure des prix. La variation d'un tarif douanier conduit à un réajustement de la structure de la consommation des pays de l'Union. Les effets de création et de détournement du commerce s'opposent et l'union n'est avantageuse que lorsque les premiers l'emportent sur les seconds. Les analyses néo-classiques se sont alors développées sur ce thème et Lipsey⁴¹ aboutit aux conclusions suivantes :

- Un pays qui n'est pas soumis à la concurrence internationale a un grand intérêt à la création d'une union douanière avec un pays qui la subit. Celui-ci aussi y a avantage si le commerce de l'Union avec le reste du monde est réduit .

- Un pays protecteur qui s'allie à un pays qui ne produit pas le bien considéré opère un "détournement de commerce".

- Les unions régionales entre économies substituables sont plus adaptées à l'Union que les économies nationales complémentaires.

Pour Johnson⁴², l'Union peut conduire à une fonction collective de préférence industrielle, dont l'optimisation conduit à l'augmentation des revenus réels. La localisation de la production ressortit alors au domaine stratégique, étant entendu qu'il faut définir une répartition satisfaisante des activités entre les partenaires. Les unions régionales auront d'autant plus d'atouts qu'elles disposent d'un degré de développement homogène, permettant de véritables choix.

En tout état de cause, l'intégration régionale n'est pas nécessairement optimale au regard de l'objectif visé, à savoir la réalisation du marché mondial. Paul Krugman⁴³ a montré, avec les instruments d'analyse de la tarification optimale, que la structuration du monde en blocs n'est pas optimale, sauf s'il existe soit un grand nombre de « blocs régionaux », soit un seul. Cependant, dans les autres cas, les bénéfices peuvent l'emporter sur les coûts. Plus le nombre de pays est élevé dans l'Union, et plus celle-ci est efficiente.

Ces théories, pour intéressantes qu'elles soient, se situent toujours dans la comparaison avec l'état idéal représenté par la concurrence pure et parfaite. Si l'on se situe d'un simple point de vue économique, l'optimum de second rang que permettrait éventuellement la résultante de l'Union européenne n'est pas nécessairement compatible avec le chemin qui conduit à l'optimum général de premier rang, applicable au libre-échange généralisé. Autrement dit, l'Union européenne n'est pas un facteur obligatoirement compatible avec le processus de globalisation. S'il est vrai qu'elle peut créer des détournements de commerce, les pays de l'Union

peuvent développer à leur propre profit une situation mondialement sous-optimale qui s'avère, au moins à court terme, la meilleure pour leurs propres intérêts. Plusieurs arguments peuvent conduire les pays de l'Union à préférer cette situation sous-optimale, notamment lorsqu'ils prennent en compte leurs seuls intérêts nationaux, lesquels ne se limitent pas à l'optimalité économique, mais intègre aussi les questions de sécurité, de pouvoir, de puissance. Il est parfois plus intéressant pour une Union d'être moins riche qu'elle pourrait l'être, si le reste du monde est proportionnellement encore plus touché dans sa production de richesses du fait de cette décision. Autrement dit, même si l'Union européenne n'est pas optimale économiquement, d'autres critères de puissance relative peuvent intervenir qui modifient définitivement les choix des Etats.

L'internationalisation est en marche, mais les entités nationales et régionales gardent cependant une grande importance. Des blocs commerciaux régionaux se sont constitués, conduisant d'ailleurs souvent à des trends contradictoires. De plus en plus de libéralisme économique est progressivement introduit à l'intérieur de la zone, même si chaque bloc se protège encore des autres. Si le libre-échange se développe, l'idée d'un marché contrôlé est aussi très forte. La plupart des pays en développement ont à négocier leur accès aux marchés mondiaux les plus riches. L'ALENA subit le contre-coup de la crise financière du Mexique. Les Etats-Unis sont obligés d'entreprendre des actions financières importantes, pas très populaires, qui affaiblissent le dollar, conduisent à la récession du Mexique et coûtent 1,3 million d'emplois aux USA (750000 pour les mexicains avec la politique d'austérité recommandée par le FMI). Les chances de survie à long terme de l'ALENA ne sont pas si bonnes, même si des considérations d'union politique peuvent encore faire surmonter les limites. Les effets du libre-échange sont douloureux à court terme. Ils concernent la réduction des prix et des salaires, la limitation des investissements sociaux et des emplois disponibles. Il existe même une opposition très forte contre le principe même du libre-échange. Les gouvernements doivent convaincre leurs électeurs d'entreprendre de douloureuses restructurations, ce qui suppose une vision plus large que le seul domaine économique. Pourtant, comment expliquer que les pays qui obtiennent les meilleurs résultats sont aussi les plus réticents à cette libéralisation.

٤١ L'effort d'intégration est important en Asie.

• L'ASEAN (Association des Nations de l'Asie du Sud-Est), projet d'organisation commerciale réunissant la Thaïlande, la Malaisie, les Philippines, Singapour et l'Indonésie, connu sous le nom de la Déclaration de Bangkok, a été créée en juillet 1967. Il avait pour objectif d'accélérer la croissance économique, le progrès social et le développement culturel des pays membres par des efforts communs entrepris dans un esprit d'entente et d'égalité. La protection de la paix, la stabilité de la région, le développement de la collaboration et de l'assistance réciproque pour toutes les questions d'intérêt commun (éducation, technologie, science), l'expansion du commerce, l'amélioration des transports et des communications, la recherche d'une meilleure utilisation de l'agriculture et de l'industrie, l'amélioration du niveau de vie, la coopération avec d'autres organisations complètent ces objectifs fondamentaux. Les pays membres de l'ASEAN (ou ANASE) ont signé en 1976 un accord portant sur la réduction progressive des barrières douanières gênant les échanges intracommunautaires. Ils souhaitent aboutir à une zone de libre-échange. Cet accord prévoyait :

- la vente et l'achat préférentiels de produits de base (surtout le riz et le pétrole) en période d'offre excédentaire ou de pénurie.
- l'octroi de préférences aux appels d'offre publics.
- l'abaissement des tarifs mutuels,
- la réalisation de plusieurs projets industriels mutuels.

Les premières mesures relatives aux avantages douaniers et au partage des industries ont été prises en 1977. La croissance de cette région a été excellente, de l'ordre de 7% par an. En janvier 1992, ses membres ont décidé de faire un pas vers l'intégration économique en créant la zone de libre échange de l'ASEAN (AFTA), étendue sur 15 ans, les droits de douane devant être ramenés à 5%. Cependant, l'absence d'une organisation commune et d'une instance de résolution des conflits peut contrarier ces projets. En outre, l'ASEAN a noué de nombreuses relations avec les Nouveaux Pays Industriels et de nombreux "clubs", généralement initiés par la diaspora chinoise, se sont développés. Prévu pour début 1993, l'intégration, objectif encore lointain, a réellement débuté en janvier 1994.

• L'APEC (Asia Pacific Economic Cooperation) est un forum international (pour le marché et les investissements) dont le programme est assuré par la PECC (Pacific Economic Cooperation Conference) qui réunit des hommes d'affaires, des universitaires et des décideurs politiques. La région Asie-Pacifique est la plus dynamique du monde. L'APEC (ASEAN, Australie, Canada, Japon, Nouvelle Zélande, Corée du Sud, Etats-Unis, Taiwan, Chine, Hong Kong, Papouasie-Nouvelle Guinée, Mexique et le Chili en 1995) a eu une croissance très élevée cette dernière

décennie. C'est l'idée d'un régionalisme ouvert qui a prévalu en matière économique, permettant en outre des accords avec d'autres arrangements régionaux comme le NAFTA, l'Accord de relations économiques plus étroites (1983) entre l'Australie et la Nouvelle Zélande et l'ASEAN. Taiwan et la République de Chine négocient ensemble grâce à cette association. Les Etats-Unis souhaitent que le libre-échange soit établi dans cette zone dès 1996. En outre, des solutions régionales aux problèmes d'environnement ou d'énergie sont recherchées, ainsi que la mise en place d'infrastructures et de réseaux interrégionaux.

- L'EAEG (East Asia Economic Group) ou Groupe économique d'Asie de l'Est (ASEAN, Hong Kong, Japon, Corée du Sud, Taiwan) n'a pas encore eu de développement concret.

b) En Afrique

L'Afrique est très consommatrice d'institutions internationales. Malheureusement, ce n'est pas très bon signe, car ce phénomène témoigne d'une certaine incapacité des Etats africains à s'entendre et à développer, au delà des mots et des Conférences, des projets et un avenir commun.

- La CEA (Communauté économique africaine) se propose de créer un marché commun en Afrique. Le Traité a été signé en juin 1991.

- L'UDEAC (L'Union des Etats d'Afrique Centrale) prévoit la suppression des droits à l'importation et à l'exportation des produits faisant l'objet d'échanges mutuels, l'adoption d'un tarif douanier commun et la libre circulation des capitaux et des personnes. Créée en 1964 et signée par le Cameroun, le Tchad, le Congo, la Guinée Equatoriale, le Gabon et la République centrafricaine, l'UDEAC n'a pas eu les résultats économiques escomptés.

- Le Conseil de l'Entente est la plus ancienne organisation économique internationale d'Afrique. Elle a été créée en 1959 à la Conférence d'Abidjan. La Côte d'Ivoire, le Dahomey, la Haute-Volta et le Niger en furent les membres fondateurs, le Togo adhérant en 1966. Son principal objectif est d'harmoniser les politiques des différents membres. Le Comité d'industrialisation régionale, le plan de stabilisation et de commercialisation des principales denrées vivrières et quelques actions spécifiques en matière d'élevage, de transports et de communications ont été les principales actions de cet organisme, qui a permis, d'autre part, une union douanière totale portant sur les droits à l'importation et à l'exportation. Il existe un Fonds de solidarité représentant 10 % des recettes budgétaires de chaque Etat, dont les ressources sont distribuées selon des modalités de répartition favorisant les pays les plus démunis.

- Le CEAO (Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest), avec le Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Mauritanie, Niger et

Sénégal, est l'héritière de l'Union douanière et économique de l'Afrique de l'Ouest et de l'Union du Développement Economique de l'Afrique de l'Ouest. Ces unions douanières préconisaient un tarif extérieur commun, une réglementation harmonisée et la réduction des droits de douane. Créée en 1970 à Bamako, la CEDEAO s'est fixée trois objectifs, à savoir la promotion de l'industrialisation, l'amélioration des infrastructures et l'essor des échanges intracommunautaires. Elle a surtout l'ambition d'être une union douanière. Elle gère le Fonds de solidarité et de développement qui finance les activités économiques communes. L'intégration se réalise progressivement par le marché, car les politiques économiques ne sont pas coordonnées et les objectifs communs ambitieux ne résistent jamais aux préoccupations strictement nationales.

- La CEDEAO (Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest) ou ECOWAS regroupe les membres de la CEAO, plus Cape Verde, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Libéria, le Nigéria, la Togo et la Sierra Leone. Créée en 1975, elle siège à Lagos.
- La zone préférentielle de marché des Etats de l'Afrique de l'Est et du Sud, siégeant à Sri-Lanka et créée en 1981, se propose de développer le commerce intracommunautaire. Son action est limitée.
- La Communauté économique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC), créée en 1983 et siégeant à Libreville, s'engage à développer les intérêts économiques communs des Etats.
- Le MRU ou l'Union du Fleuve Mano (avec la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone), créée en 1973 et siégeant à Freetown se propose de développer les échanges mutuels en éliminant les barrières douanières.
- La CEPGL, la Communauté Economique des Pays du Grand Lac (Burundi, Rwanda, Zaire) créée en 1976 et siégeant à Gisenyi (Rwanda) établit une communauté économique dont l'action reste réduite.
- La SADCC (Southern African Development Coordination Conference) comprend tous les pays de l'Afrique australe (Angola, Tanzanie, Malawi, Zambie, Zimbabwe et les membres du SACU à l'exception de l'Afrique du Sud). Créé en 1979, il siège à Gaborone dans le Bostwana.
- Le SACU (South African Customs Union) créé en 1969 et siégeant à Pretoria (Bostwana, Lesotho, Namibie, Swaziland et Afrique du Sud), donne à l'Afrique du Sud la possibilité de devenir un pôle de développement.

c) Au Moyen-Orient

Les organisations internationales régionales se sont développées dans les pays du Moyen-Orient, mais la situation politique et stratégique de la région les rend particulièrement fragiles.

- **Le Comité permanent consultatif du Maghreb** est un projet d'accord entre les pays du Maghreb (Maroc, Algérie, Tunisie) signé en 1964 portant sur une réduction linéaire partielle des droits de douane et des restrictions quantitatives appliquées au commerce des produits industriels. Ce projet non ratifié n'a eu qu'une application limitée, compte tenu des oppositions politiques et militaires des Etats membres.
- **L'Union du Maghreb Arabe**, créée en 1989 dans le but de développer les relations économiques entre l'Algérie, la Libye, la Mauritanie, le Maroc et la Tunisie. Elle n'a pas encore produit beaucoup d'effets.
- **Le GCC ou Conseil de Coopération des Pays Arabes du Golfe** (Barhein, Koweït, Qatar, Oman, Arabie Saoudite, Emirats Arabes Unis) a été créé en 1981. Il se propose de développer une zone de libre-échange.
- **L'Organisation de coopération économique régionale pour le développement**, créée en 1964 par l'Iran, la Pakistan et la Turquie, relancée en 1976 et en 1990, propose une zone de libre-échange et la promotion de projets à caractère régional.
- **L'ACM ou Marché commun arabe** (Egypte, Irak, Jordanie, Libye, Mauritanie, Syrie et Yemen, créée en 1964 n'a pas vraiment survécu aux périodes de conflits qui ont secoué cette région, souvent entre les membres eux-mêmes.

d) En Amérique Centrale et du Sud

L'Amérique Centrale et l'Amérique du Sud ont toujours été intéressées par les processus d'intégration, avec une réussite pour le moins mitigée.

- **Le CBI (Caribbean Basin Initiative) ou l'Initiative du Bassin des Caraïbes**, (avec l'ensemble des petites îles constituées en Etat), décidée en 1983 et siégeant à Washington, propose une zone de libre-échange progressive entre les Etats.
- **La Communauté des Caraïbes (CARICOM)**, créée en 1973 et siégeant à Georgetown (Guyana), met en place un marché commun, avec la plupart des petites îles des Caraïbes.
- **L'OECS (Organization of Eastern Caribbean States) ou l'Organisation des Etats des Caraïbes de l'Est**, créée en 1968 et incluse dans le Traité du CARICOM, siège à Saint John's à Antigua, en vue d'une union douanière.
- **Le Marché Commun d'Amérique Centrale (MCAC)**, créé en 1960 et siégeant à Guatemala, se propose de mettre en place un marché commun entre Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras et Nicaragua. Son fonctionnement est difficile, compte tenu des troubles

politiques de la région. Un accord avec le Mexique est en cours de discussion.

- **Le Marché commun du Sud (MERCOSUR)** entre l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay a été créé en 1991 par le Traité d'Asuncion. Son ambition est la création d'un marché commun, en harmonisant les règles de la concurrence.

- **L'Association latino-américaine d'intégration (ALADI)** est directement issue de l'ALALE (Association Latino-Américaine de Libre-Echange), créée en 1960 par le Traité de Montevideo (Argentine, Brésil, Chili, Mexique, Paraguay, Pérou et Uruguay et élargie successivement à la Colombie, à l'Equateur, au Venezuela et à la Bolivie) pour établir une zone de libre-échange (sans tarif extérieur commun et sans libre-circulation des travailleurs et des capitaux). Avec le nouveau Traité de Montevideo de 1980, l'ALADI entend établir un marché commun de la région de manière graduelle et progressive, susceptible d'aboutir à un processus d'intégration. Le traité a établi une aire de préférences économiques, avec la mise en place d'un tarif régional préférentiel. Ce traité, qui n'est entré en fonction qu'en mars 1991, est fondé sur les principes de la non-réciprocité et de la coopération communautaire.

- **ANCOM (Andean Common Market) ou Pacte Andin** créé par l'accord de Carthagène en mai 1969, se présente comme un groupement régional de l'ALADI et il réunit la Colombie, l'Equateur, le Pérou, la Bolivie, le Chili et le Venezuela, en vue de conclure un processus d'intégration économique. Cet Accord prévoit un programme linéaire et automatique de libération des barrières à l'importation, la suppression progressive des restrictions quantitatives, l'adoption d'un tarif extérieur commun, une harmonisation fiscale, une coopération en matière de plans de développement de l'agriculture et de l'industrie. Le Pacte Andin se propose de favoriser le développement intégré de la zone et il prévoit un mécanisme de programmation de l'intégration industrielle. Après le retrait du Chili en 1976 pour cause de libéralisme, le Marché Commun Andin a été renouvelé en 1991. Il se présente comme l'une des tentatives les plus intéressantes d'intégration économique dans les pays en développement.

La régionalisation est une protection déguisée, un « *hinterland* » naturel. Il y a un réflexe sécuritaire. Il est possible que la concurrence internationale n'ait de sens qu'au sein d'un espace économique homogène. La régionalisation répond aux besoins de marchés suffisamment larges, en évitant les inconvénients de la concurrence mondialisée.

Bibliographie

- Adda, J. (1996), *La mondialisation de l'économie*, La Découverte.
- Aganbeguyan, A, Fontanel, J. (1994), Un monde en transition. Les exemples de la Russie et de l'industrie d'armement, *Cahiers de l'Espace Europe*, Grenoble.
- Ammon, G. (1996), *L'Europe des régions*, Economica, Paris.
- Barre, R., Fontanel, J. (1991), *Principes de politique économique*, Presses Universitaires de Grenoble, PUG.
- Boyer, R., Drache, D. (1996), *States Against Markets*. Routledge, N.Y.
- Brand, J.L. (1991), *The new World border of regional trading blocs*, American Society of Agricultural Consultants, Alexandria, Virginia.
- Carfantan, J.Y. (1996), *L'épreuve de la mondialisation*, Le Seuil, Paris.
- Colard, D., Fontanel, J., Guilhaudis, J-F. (1981), Le désarmement pour le développement, *Fondation pour les études de défense nationale* 19,173
- Eisner, R. (1994), *The misunderstood Economy*. Harvard University Press, Boston.
- Englehardt, P. (1996), *L'homme mondial*, Arléa, Le Seuil, Paris.
- Fontanel, J. (1979), *Ecologie, économie et plurigestion*, Editions Entente, Paris.
- Fontanel, J., Bensahel, L. (1992), La guerre économique, *Arès, Défense et sécurité* 13(4).
- Fontanel, J. (1993), *Economistes de la paix*, Presses Universitaires de Grenoble, PUG.
- Fontanel, J. (1995), *Organisations économiques internationales*, Masson, Paris.
- Guillaume, M. (1974), *Le capital et son double*, PUF, Paris.
- Hattori, A., Fontanel, J., Chatterji, M. (1996), Arms spending, development and security, SB Nangia for APH Publishing Corporation.
- Johnson, H.G. (1965), An economic theory of protectionism tariffs bargaining and the formation of Customs Unions, *Journal of Political Economy*.
- Krugman, P. (1991), *Geography and trade*, MIT Press, Cambridge.
- Krugman, P. (1996) *A country is not a company*, Harvard University Press
- Lafay, G. (1997), *Comprendre la mondialisation*, Economica, Paris.
- Meade, J.E. (1955), *The theory of custom's Union*, North Holland.
- Ohmae, K. (1990), *The borderless World*, Collins, London.
- Reich, R. (1993), *L'économie mondialisée*, Dunod, Paris.
- Sandretto, R. (1989), *Le commerce international*, Armand Colin, Paris
- Thurow, L.C. (1992), *Head to head*, William Morrow and co. N.Y.
- Thurow, L.C. (1996), *The future of capitalism*, W. Morrow & Co, N.Y.